

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance n° 4 du mardi 21 mai 2024 – 18 heures – salle de la mairie**

**Présents :** *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, MONIÉ Florian, BORREL Marie-Andrée* formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** *RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis.*

**Absent(s) excusé(s) :** *Néant.*

**Absent(s) :** *Néant.*

*M. le maire ouvre la séance à 18h.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de Secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

**1-Approbation du PV du conseil du 11 avril 2024 – Présentation Serge Marret.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 avril 2024.

**Délibérations :**

**Finances**

**2- Subventions aux associations 2024 – Présentation Patrick Célerier.**

Pour l'année 2024, des subventions sont accordées à neuf associations en ayant fait la demande, dont les dossiers sont complets.

Deux subventions supplémentaires seront accordées aux associations Usep (1 500 €) et ACCA (500 €) sous réserve de la réception de leurs dossiers complets. Par ailleurs, cette année une nouvelle association « Balades vigneronnes », regroupant certains vigneron de Tourouzelle (sauf deux) qu'ils soient en cave particulière ou en coopérative, nous a fait parvenir une demande de subvention. Après examen du dossier, les membres présents et représentés sauf une, Mme Marie-Andrée Borrel qui s'est abstenue ont accepté le versement d'une subvention de 300 €.

**3- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle – Accord du projet de délibération par le CDG11 - Présentation Patrick Célerier.**

Les membres du Comité Social Territorial du CDG de la fonction publique territoriale de l'Aude ont émis un avis favorable au versement de la prime exceptionnelle « Pouvoir d'Achat » de 600 € demandée pour les salariés de la Commune suite à décision du Conseil municipal de mars 2024. Ce qui sera fait en juin 2024.

**4- Déclassement d'une partie de voie communale impasse de l'égalité - Présentation Sébastien Sabatier.**

Afin de permettre la cession à Mme ADES de la parcelle de 15 m<sup>2</sup> de voirie communale reliant l'escalier à sa maison sise impasse de l'égalité, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, constate et autorise le déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ce qui en permet la cession à Mme ADES. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**5- Emplois saisonniers 2024 – Présentation Patrick Célerier et Sébastien Sabatier.**

A ce jour, cinq jeunes filles et garçons de Tourouzelle se sont déclarés intéressés pour effectuer de menus travaux rémunérés sur la Commune pendant les deux mois de vacances scolaires estivales. Il reste encore 10 jours avant la clôture des inscriptions.

**Questions et informations diverses :**

**1- Signalisation rue des Jeïches et création d'une place handicapée devant la mairie – Présentation Serge Marret.**

Un accrochage a eu lieu récemment entre deux véhicules l'un montant et l'autre descendant la rue des Jeïches, Cette rue étant étroite, le croisement de deux véhicules est difficile c'est pourquoi un rappel à

la réglementation sera publiée sur Panneau Pocket, indiquant que la priorité est donnée à celui qui monte, le véhicule qui descend devant faciliter le passage. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Par ailleurs, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la matérialisation au sol d'une place réservée aux personnes en situation de handicap devant la mairie afin de leur en faciliter l'accès.

## **2- Tableau des permanences pour le scrutin du 09 juin - Présentation Serge Marret.**

Pour les élections européennes du 9 juin prochain, le bureau de vote sera installé comme d'habitude salle de la mairie. Il sera ouvert à 8h et clos à 18 h. Afin de tenir le bureau de vote tout au long de cette journée, un planning horaire de présence sera adressé à chaque membre du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents et représentés.

## **3- Chien mordeur - Présentation Serge Marret.**

M. Damien Guilhem a chuté et s'est fracturé le plateau du tibia du fait d'avoir été bousculé et heurté par le chien de M. Pauthe le 30 avril dernier. Cet incident fait suite à celui dont sa compagne a été victime un an auparavant environ alors qu'elle était enceinte et mettant en cause le même animal. Ne pouvant obtenir la fermeture du portail ou la mise en laisse du chien par son propriétaire, M. Damien Guilhem a déposé plainte le 12 mai 2024. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de demander au propriétaire du chien de faire procéder à une expertise comportementale de l'animal par un vétérinaire voire de s'inscrire à un stage de maîtrise de son chien. Un rappel à la loi et à l'ordre concernant les divagations des chiens sur la voie publique sera diffusé sur Panneau Pocket.

## **4- Diagnostic éclairage public- Présentation Sébastien Sabatier.**

Le diagnostic éclairage public par le SYADEN est basé sur 5.4 kms de voiries éclairées, 204 lampadaires soit 2,43 habitants par point lumineux (496 habitants à Tourouzelle) ce qui est bas, semble-t-il. En 2022 la consommation était de 17 000 kwh pour un coût annuel de l'éclairage public de 4 400 € TTC, cinq abonnements pour 5 compteurs Linky.

Le SYADEN prodigue les conseils suivants pour économiser environ 54 % des kw/h :

- revoir les contrats d'abonnement à la baisse,
- installer cinq calculateurs astronomiques (coupure de minuit à 6 heures du matin).
- changer les ampoules,
- passer sur des disjoncteurs classiques,
- remplacer 17 luminaires,
- reprogrammer les drivers des lampadaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remettre aux normes les cinq armoires ; de remplacer chaque année progressivement les luminaires et de faire effectuer un audit électrique par Véritas pour l'église.

## **5- Aménagement cœur du village : compte-rendu de la réunion du 15/05 et attribution des subventions – Présentation Sébastien Sabatier et Patrick Célerier.**

Dans le projet d'aménagement du cœur de village, le préalable sera la démolition du bâtiment de la Poste qui devrait intervenir vers le début du mois de novembre 2024.

La Mairie fera procéder rapidement à un constat d'huissier pour constatation de tout ce qu'il y a autour de la Poste et prendra contact avec la LPO (Ligue de protection des Oiseaux) pour mettre en place des mesures compensatoires à l'enlèvement des nids d'hirondelles présents sur les murs abattus.

Dans le même temps, un plan des réseaux existants d'eau potable et d'eaux usées sera réalisé par géolocalisation avant le début des travaux.

En ce qui concerne le réseau assainissement, un chemisage en résine sera fait sur certains tronçons.

L'esquisse plus ou moins finale du projet sera présentée le 04/06 en réunion publique aux habitants de Tourouzelle. Cette esquisse prévoit la plantation de nouveaux arbres en plus de ceux déjà en place, la végétalisation possible de certains murs, et la mise en valeur de la placette en zone piétonne dont le stationnement sera réduit en dépose-minute pour les riverains. Un parking verra le jour sur la parcelle Saunders acquise et rénovée par la mairie à cet effet. La circulation piétonne sera facilitée sur des voies sans trottoir avec écoulement central des eaux de pluie.

Le 26 avril 2024 une subvention complémentaire sur la tranche 1 a été votée et attribuée par la commission permanente du Département de 51 550 € représentant 15% d'un montant de travaux de 341 000 € pour l'aménagement place de la République et du cœur de village. La préfecture quant à elle subventionne à hauteur de 25% la 2<sup>ème</sup> tranche soit 130 312.50 €.

#### **6- Epicerie bar le Tapas'oif - Présentation Patrick Célerier.**

Les clés du Tapas'oif ont été récupérées le 14 mai, l'état des lieux reste à faire avec la gérante.

Le devis de la CCI de 2340 € TTC a été accepté et signé pour le suivi tout au long de la procédure devant aboutir à la mise en place d'une Délégation de Service Public avec les nouveaux gérants sélectionnés jusqu'à leur installation.

#### **7- Point sur les travaux - Présentation Sébastien Sabatier.**

Le débroussaillage aux abords du village est en cours avec la même entreprise qu'en 2023. Dans l'ex-parcelle de Contenson entre le chemin des Pins et le cimetière, un nettoyage des pins et l'abattage de certains arbres menaçant la maison Bandinelli seront confiés à un professionnel.

Par ailleurs deux devis sont parvenus en mairie pour le colmatage des trous chemin de Restocos ; ceux-ci étant élevés, il sera fait appel à une troisième société.

#### **8- Demande éclairage public chemin des pins - Présentation Patrick Célerier.**

Deux lampadaires au moins seront nécessaires Chemin des pins pour un éclairage public satisfaisant.

Des devis seront faits et, considérant qu'il s'agit d'une extension de réseau, une subvention sera demandée. Approbation à l'unanimité des membres présent et représentés.

#### **9- Projet schéma département solidarité territoriale 2024-2027 - Présentation Serge Marret.**

Ce projet de schéma vise à construire un observatoire territorial des services au public pour objectiver les enjeux et repérer les priorités en termes de mesures de rééquilibrage (mobilité, santé, social, accessibilité, écoles...).

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet de schéma en rajoutant un point : inciter les petites communes à se regrouper pour travailler ensemble. Pour cela, il souhaiterait la mise en place d'une incitation financière. De plus, il souhaite une rationalisation des sites départementaux qui emploient des agents du département. Il charge le maire de rédiger un courrier au Conseil départemental dans ce sens.

#### **- Questions diverses.**

**- Evitement scolaire :** Une instance départementale de l'évitement scolaire a été mise en place en 2023 dans l'Aude suivant la Loi du 24.08.21 pour éviter la déscolarisation et que des enfants se retrouvent à la rue, ce qui peut entraîner délinquance, endoctrinement, passage à l'acte. Cette loi impose que chaque enfant entre 3 et 16 ans soit identifié à l'école. Pour se faire l'action du Maire est essentielle puisqu'il connaît tous ses administrés. Il devra vérifier ou faire vérifier dans quelle école est inscrit chaque enfant de la ville ou du village concerné et s'il y est présent, que ce soient dans des établissements publics, privés sous contrat, privés hors contrat ou qu'ils suivent l'école à la maison. Dans ce dernier cas, le régime de déclaration renouvelable chaque année est maintenant devenu un régime d'autorisation donnée par le DASEN (Directeur académique des Services de l'Education nationale) ou pas. Les Maires seront informés.

Une forte amende est prévue en cas de déscolarisation avérée ainsi qu'une suppression des prestations familiales.

**-Demande de certains habitants du village de mettre des tables et chaises sur la terrasse du Tapas'oif** et d'y prendre à l'occasion leur repas.

La réflexion mérite d'être engagée. Pourquoi ne pas envisager de faire venir un camion Pizza. Suzanna Grix se charge de faire avancer le dossier.

**Eoliennes :** l'étude d'impact est loin d'être terminée puisque la dernière partie acoustique n'a pas commencée.

M. Pepperman a installé une climatisation dans la rue à 3m juste en face de la fenêtre de l'habitation de M. Gressier rue du Porche. Une vérification de cette installation par rapport aux distances réglementaires sera faite. Celle-ci doit également être masquée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.**